

Secrétariat général

FICHE DE POSTE

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : Chef de service logement
N° VisioM Poste : 0920060080

| Voie d'accès | Durée d'occupation min-max | Évolution possible |
|---|----------------------------|--|
| Catégorie A+ administratif ou technique | Minimum 3 ans | Poste à enjeux à valoriser pour l'accès au 2 ^d grade dans le corps d'origine (le cas échéant) |

Classement des postes par groupes de fonction

Catégorie d'emploi

Famille(s) professionnelle(s)

Emploi(s)-type(s) de rattachement

Correspondance RIME

| |
|--|
| |
| Attaché(e) principal(e) d'administration ou Ingénieur(e) divisionnaire des TPE |
| Élaboration et pilotage des politiques publiques |
| Chef(fe) de service en service déconcentré (DDI) |
| Responsable sectoriel - EPP004 |

Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme

Localisation

| |
|---|
| Direction départementale de la cohésion sociale des Alpes-Maritimes |
| Centre Administratif Départemental des Alpes-Maritimes 147 Boulevard du Mercantour 06 286 Nice Cedex 3 |

Vacance poste et motif recrutement

Titulaire précédent (nom, grade ...)

Nom et fonction du n+1

| |
|---|
| vacant |
| Jean-Jacques CADIOU Attaché Principal d'Administration |
| Hervé DEMAI, directeur départemental de la cohésion sociale |

Missions (raison d'être du poste) :

Au sein de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), le service Logement a pour mission d'assurer le maintien et l'accès au logement des populations les plus en difficultés, y compris les ménages dont le dossier est reconnu prioritaire et urgent par la commission de médiation du droit au logement opposable (loi n°2007-290 du 5 mars 2007). Il a compétence dans les domaines suivants (liste non exhaustive) : Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), expulsions locatives (concours de la force publique) avec un volet prévention notamment le secrétariat de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), contingent préfectoral (CP au bénéfice des ménages prioritaires et des fonctionnaires),

gestion du fond national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL), secrétariat de la commission de médiation du droit au logement opposable (DALO), contentieux DALO, secrétariat de la commission de conciliation...

Il constitue un pôle d'instruction et de production important pour la direction, dont il convient d'assurer un pilotage renforcé, afin d'améliorer en continu les dispositifs mis en œuvre, d'en garantir l'efficacité et de parvenir à des résultats probants en termes d'accès à un à un logement pour les ménages en difficulté.

L'encadrement de ce service à forts enjeux est assuré par le chef de service. Il est assisté d'une adjointe (catégorie A) et d'un second chef de pôle (catégorie A). Le chef de service est chargé, sous l'autorité du directeur départemental de la cohésion sociale, de concevoir et piloter la déclinaison des politiques publiques destinées à faire accéder au logement les publics défavorisés ou mal logés dans le département, et d'en organiser la mise en œuvre, avec une responsabilité managériale et budgétaire importante.

Environnement du poste – Contexte et description du service :

Le département des Alpes-Maritimes est le deuxième département le plus peuplé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 1,08 million d'habitants. Nice est la deuxième ville de la région derrière Marseille. Sur les 163 communes répertoriées, 74 sont implantées sur la bande littorale et concentrent 97% de la population. La densité de la population est très forte avec 252 habitants au km² contre 155 en PACA et 114 en France métropolitaine. C'est un département scindé en deux avec, d'une part, une forte urbanisation côtière et, d'autre part, des bourgs relativement isolés dans les vallées, induisant des phénomènes de précarité différents.

L'action du service logement s'inscrit dans un contexte commun à la quinzaine de grandes agglomérations françaises :

- tension des crédits sur le BOP 135 (logement) et sur le BOP 216 (Intérieur) sur le volet des expulsions, nécessitant une gestion maîtrisée ;
- faiblesse de l'offre de logement sur un territoire attractif ;
- forte tension de la demande avec des enjeux de territorialisation ;
- multiplication des situations de grande précarité tant en ce qui concerne les « sans domicile », les ménages en grande difficulté, les déboutés du droit d'asile et les publics vivants dans les squats.

Quelques indicateurs traduisent ces difficultés propres à une DDI dans un département très urbanisé :

- un taux de pauvreté (niveau de vie < au seuil de 60 % du niveau de vie médian) proche de 15,2 % avec un poids important des populations bénéficiant des minimas sociaux (26 800 allocataires du RSA en mai 2020) ;
- un marché du logement tendu et hyper concurrentiel (22 % de résidences secondaires), et des prix de loyer moyens de 12,5 € au mètre carré pour la ville de Nice (en moyenne 35 % plus cher que dans des villes comparables) ;
- une concentration importante des besoins en logement social dans la région (le parc social est de 10,5 % contre près de 17 % au niveau national, avec un taux de vacance très faible) ;
- le traitement d'un quart des recours reçus en PACA en vue d'un relogement ou d'un hébergement au titre du DALO (3 345 recours en 2019) ;
- un volume d'expulsions locatives important sur le département (1766 réquisitions en 2019).

Pour réaliser ses missions, le service logement comprend 15 agents (1A+, 3A, 8B et 3C) provenant de départements ministériels différents, auxquels peuvent s'ajouter des vacataires, et répartis dans 2 pôles :

- pôle prévention des expulsions et gestion des rapports locatifs
- pôle animation et suivi des politiques d'attribution

Le secrétariat DALO dont la mission a été externalisée à un prestataire vient compléter les effectifs (+6 agents hébergés à la DDCS).

Enjeux et dossiers principaux du poste :

Le chef de service a pour mission générale de veiller à la bonne organisation et à la coordination des interfaces entre les différents pôles du service et avec la DDTM. Ses attributions sont les suivantes :

- management général du service (encadrement hiérarchique, exercice des pouvoirs de contrôle, évaluation des résultats et de la performance, pilotage et suivi des dossiers transversaux, etc.),
- fournir à la direction de la DDCS des conseils, des analyses et des synthèses techniques pour aider à la prise de décision,

- piloter la mise en œuvre des politiques publiques pour l'accès au logement des publics défavorisés en partenariat avec les collectivités locales,
- participer à la définition des stratégies communes avec les autres services de l'État au niveau local et national (participation au club des 18 DDCS et DDT(M) les plus urbanisées (hors IDF), organisé par la DHUP, la DGCS et la DIHAL),
- maintenir un niveau de coordination important du réseau des opérateurs et acteurs locaux du secteur du logement (co-organisation des comités locaux de l'habitat avec la DDTM),
- s'assurer du traitement efficace des demandes individuelles connues du service que ce soit au titre du traitement de la demande prioritaire (DALO et contingent prioritaire), de la prévention des expulsions ou des réservations de l'État pour ses fonctionnaires,
- répondre aux urgences, situations de crise ou procédures juridiques dans les différents domaines d'activité du service.

Les principaux dossiers en cours sont les suivants : pilotage de la réforme des attributions avec notamment la mise en place des conférences intercommunales du logement, suivi de la gestion partagée de la demande de logement social, animation de l'accord collectif départemental et contrôle de l'atteinte des objectifs assignés aux bailleurs dans le relogement des publics défavorisés, reconstitution du contingent préfectoral avec la DDTM, déploiement et généralisation des systèmes d'information ministériels (EXPLOC, SYPLO, SNE, etc.)...

La définition des attributions du poste pourra être amenée à évoluer en lien avec les grandes orientations de la politique d'organisation de l'État et avec les priorités au plan local. A ce titre, dans le cadre de la future organisation territoriale de l'État annoncée pour le 1^{er} janvier 2021, le service logement de la DDCS devrait intégrer la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) issue du regroupement de l'UD DIRECCTE et des missions cohésion sociale et logement de la DDCS.

Activités principales :

- pilotage managérial du service : superviser les agents du service (détermination des priorités et des objectifs, détermination des outils de suivis, établissement des statistiques, encadrement des études, réflexions sur l'organisation, mise en œuvre du projet de service, etc.), animer les réunions de service, établir et suivre la réalisation des budgets (BOP 135, BOP 216...),
- animer et mettre en œuvre l'ensemble des actions de progrès sur les domaines d'intervention et rendre compte de l'activité auprès de la direction,
- contribuer au pilotage et à l'animation de la DDCS : participer au comité de direction, et participer au pilotage des projets de changement dans leurs différentes dimensions.

Le chef de service participe aux commissions en représentation du Préfet : CCAPEX, contingent préfectoral, commission DALO. Il peut également représenter le Préfet devant la juridiction administrative dans le cadre de contentieux.

Management :

| Exercé dans le poste | Positionnement dans la structure |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Management de dossiers transversaux ou de projets - Management hiérarchique des agents du service | Placé sous l'autorité hiérarchique de la direction Membre du CODIR de la DDCS |

Relations internes et externes :

- au sein de la DDCS : direction, les autres services plus particulièrement le service inclusion sociale et solidarités,
- au sein de la Préfecture : le corps préfectoral (en accompagnement ou sur délégation de la direction), la sous-préfecture de Grasse, le bureau de la communication interministérielle...
- avec les autres services de l'État : DREAL, DRDJSCS, DDTM, DT-ARS...

- en externe : le public, les acteurs et opérateurs du PDALHPD (collectivités et leurs élus, associations, SIAO, organismes HLM, CAF, MSA, Fonds Solidarité Logement, ADIL...).

Compétences nécessaires et/ou à développer :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Compétences techniques | Intérêt pour le domaine social et l'action interministérielle Connaissance des politiques sociales du logement Bonne appréhension du contexte des politiques publiques mises en œuvre et des partenaires |
| Compétences transversales | Compétence managériale avérée Capacité à analyser son environnement, à anticiper et à définir une stratégie Conduire un projet, savoir déléguer Goût aussi bien pour le travail opérationnel que pour la prospective Rigueur et méthode, capacité à s'organiser pour gérer des sollicitations multiples Capacité d'initiative, d'analyse et de synthèse Qualité rédactionnelle et utilisation courante des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama) |
| Compétences relationnelles | Loyauté Sens du travail en équipe et en réseau Avoir le souci de rendre compte Capacité d'animation et d'écoute Aptitude à la concertation, au dialogue et à la négociation |
| Modes d'acquisition | Valorisation de l'expérience professionnelle antérieure Formations : - Cycle de formation prise de poste habitat - Formations ministérielles généralistes - Formation interne sur la gestion de crise (astreintes) |

Profils recherchés, antériorité éventuellement nécessaire :

Cadre de catégorie A+ indifférencié (administratif ou technique) avec :

- une expérience de management d'une équipe et/ou de projets
- expériences multiples en service déconcentré

Conditions de travail :

| Matérielles | Horaires et saisonnalités | Conditions particulières |
|--|--|--------------------------|
| Bureau individuel avec équipement bureautique standard Téléphone portable de service Accès au parking du CADAM et aux véhicules de service | Application du règlement intérieur de la DDCS Permanence hebdomadaire plusieurs fois par an | Temps plein |

Contractuels :

Fondement juridique du recrutement du contractuel : article 4.2° de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

Un CV doit être joint à la candidature

Contacts :

Hervé DEMAI, directeur départemental

Tél. : 04 93 72 27 01

herve.demai@apes-maritimes.gouv.fr

Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE, directrice adjointe

Tél. : 04 93 72 27 04

stephanne.reverre-guepratte@alpes-maritimes.gouv.fr